Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260605-D26_05_06_0003-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 05 JUIN 2026.

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Émile MONFORT, Philippe GILLE, Séverine GUEGUEN, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Pierre GAUTIER,
Absents excusés : Éloïse RICHARD et Emmanuel POULAIN
Procurations : Éloïse RICHARD donne procuration à Yann BOURGES
Emmanuel POULAIN donne procuration à Bénédicte LABAT
Secrétaire de séance : Bénédicte LABAT

Nombre de membres au conseil					11	**Date convocation 28.05.2026**
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					11	
Pour	**7**	Contre	3	Abstention	1	

Délibération N° 05-06-0003 - Objet : Devis Copieur de la mairie

La société B.I.O.S a informé la mairie que le contrat de maintenance de 5 ans du copieur de la mairie arrive à terme le 31 mai 2026. Ce copieur avait été acheté par la mairie en 2021.

Plusieurs propositions de devis ont été faites par B.I.O.S : neuf ou reconditionné, achat ou location.

Les élus ne retiennent pas la proposition de location d'un copieur. Une reprise du copieur actuel est faite pour un montant de 420€, montant déduit de la future proposition retenue.

Mr le maire propose d'acquérir un copieur reconditionné. Plusieurs élus préfèrent l'achat d'un copieur neuf.

Après échanges, 7 élus sont pour l'achat d'un copieur neuf, 3 élus sont pour l'achat d'un copieur reconditionné. Un élu s'abstient sur ce sujet. Le maire propose aux élus de valider l'achat d'un copieur neuf pour un montant de 3 684€ TTC, reprise déduite. (soit un montant de 3 070 € HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- ***DÉCIDE de valider la proposition d'achat d'un copieur neuf pour la mairie,***
- ***AUTORISE Mr le maire à signer le devis de l'entreprise B.I.O.S pour l'achat d'un copieur neuf pour un montant de 3 684€ TTC, soit un montant de 3 070 € HT.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yann BOURGES

La secrétaire,
Bénédicte LABAT

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 15 juin 2026
et de la publication le 15 juin 2026.